

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Ville d'Asbestos tenue ce **6e jour du mois de mai 2019**, à la Salle du Conseil, à compter de 18 h 30. sont présents :

- monsieur le maire Hugues Grimard
- monsieur Jean-Philippe Bachand, conseiller au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Est absent :

- monsieur René Lachance, conseiller

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire.

Sont également présents :

- monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- maître Marie-Christine Fraser, greffière

Il est donc procédé comme suit :

## **2019-126** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec l'ajout des points suivants:

- 6.6 : Nordik Blades : Participation au souper-bénéfice du 8 juin 2019
- 6.7 : Participation à la 17e édition de la Fondation de l'activité physique de l'école secondaire de L'escale
- 6.8: Club Lions des Sources : Participation à l'activité-bénéfice du 8 mai prochain 2019
- 6.9: Cuisine Amitié de la MRC des Sources : Demande d'aide financière dans le cadre du projet d'achat d'une chambre froide
- 8.13: Comité citoyen Alliance-magnésium : Nomination

Adoptée

**2019-127**

**ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

**2019-128**

**ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MARS 2019**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mars 2019 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

**2019-129**

**ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 AVRIL 2019**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

**2019-130**

**ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 AVRIL 2019**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 avril 2019 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

**DEMANDE DES CONTRIBUABLES**

Des citoyens résidant dans les rues derrière le Tim Horton reviennent pour une deuxième année consécutive devant le Conseil afin de soulever la problématique continue de salubrité et de bruit émanant du complexe depuis sa mise en opération. De plus, il y aurait aussi une problématique au niveau de la rue Manville Est, où plusieurs jeunes empruntent cette rue, parfois avec des cyclomoteurs et même des voitures, pour accéder au Tim Horton au lieu de prendre le boulevard Saint-Luc. Ils demandent donc à ce qu'une clôture ou une haie de cèdres soit installée, et ce afin d'empêcher la circulation des piétons par la rue Manville Est et aussi possiblement réduire le bruit.

Des citoyens du secteur des Trois Lacs s'adressent au Conseil concernant l'aire de baignade. Ils désirent soulever de nouveau la problématique du bruit sur la plage publique. Ils demandent à ce que l'accès soit barré de 20 h à 8 h, et ce afin d'améliorer la qualité de vie des résidents voisinant l'aire de baignade. Ils se questionnent aussi sur leurs droits de riverains.

Un citoyen demande au Conseil quel projet est en cour suite au déboisement dans le secteur de la rue Nicolet. On lui apprend que la Ville est en train de relocaliser l'écocentre et la Régie des Hameaux.

#### **2019-131**

##### **SYMPOSIUM DES ARTS DE DANVILLE - PARTICIPATION À LA SOIRÉE BÉNÉFICE DU 3 MAI 2019**

**CONSIDÉRANT** la demande du Symposium des Arts de Danville afin de soutenir la 21<sup>e</sup> édition de l'évènement lors d'un souper-bénéfice;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos participe au souper-bénéfice du Symposium des Arts de Danville qui aura lieu le 4 mai prochain par l'achat de 4 billets au coût de 75 \$ chacun pris à même les fonds du tournoi de golf du maire.

Adoptée

#### **2019-132**

##### **CLUB DE JUDO ASBESTOS-DANVILLE - AIDE FINANCIÈRES AUX ATHLÈTES D'ÂGE MINEUR POUR LA PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT CANADIEN À EDMONTON**

**CONSIDÉRANT** la demande de support financier faites par le club de Judo Asbestos-Danville afin de supporter la présence d'athlètes asbestriens au championnat canadien de Judo 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos remettre une aide financière de 500 \$ au Club de Judo Asbestos-Danville, soit 250 \$ par jeunes d'Asbestos de moins de 18 ans qui participeront au championnat canadien 2019 à Edmonton.

Adoptée

#### **2019-133**

##### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PREMIÈRE ÉDITION DE LA COMPÉTITION D'ATHLÉTISME SG2 À ASBESTOS LE 30 MAI 2019**

**CONSIDÉRANT** la demande du groupe Santé Globale secondaire 2 de l'école l'Escale afin d'obtenir une commandite pour l'organisation d'une compétition d'athlétisme SG2;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos remette 250 \$ au groupe Santé Globale secondaire 2 de l'école l'Escale afin de permettre l'organisation d'une demi-journée d'athlétisme pour les écoles primaires de la région, journée qui se tiendra le 30 mai prochain. L'aide financière étant prise à même les fonds du tournoi de golf du maire.

Adoptée

**2019-134**

**DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE NOTRE-DAME-DE-TOUTES-JOIES PAR LE CLUB LION DES SOURCES POUR L'ORGANISATION DU SALON DE NOËL 2019**

**CONSIDÉRANT** la demande du Club Lions des Sources et de la Source d'Arts pour une commandite sous forme de gratuité de location de salle pour l'organisation d'un évènement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos permette au Club Lions des Sources et la Source d'Arts l'utilisation de la salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies les 22, 23 et 24 novembre 2019 et ce gratuitement afin d'y tenir l'activité *Noël des Artisans*.

Adoptée

**2019-135**

**CROISÉE DES SENTIERS - AIDE FINANCIÈRE POUR LE 30E ANNIVERSAIRE DE L'ORGANISME**

**CONSIDÉRANT** la demande de l'organisme la Croisée des Sentiers pour une commandite pour l'organisation d'un évènement soulignant leur 30 ans d'existence dans la communauté;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos remette un montant de 500 \$ à la Croisée des Sentiers à titre de contribution pour l'organisation d'un évènement le 20 juin prochain pour souligner les 30 ans de l'organisme. Également à titre de contribution, la Ville prêtera la salle Notre-Dame-de-Toutes-joies pour la tenue de l'activité ainsi que des nappes, et ce gratuitement.

Adoptée

**2019-136**

**NORDIK BLADES : PARTICIPATION AU SOUPER BÉNÉFICE DU 8 JUIN 2019**

**CONSIDÉRANT** la demande du Nordik Blades afin de soutenir l'équipe lors de son souper-bénéfice du 8 juin 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos participe au souper-bénéfice du Nordik Blades qui aura lieu le 8 juin prochain par l'achat de quatre (4) billets au montant de 40 \$ chacun et de remettre à titre de contribution financière pour l'année 2019, un montant de 500 \$ chacun pris à même les fonds du tournoi de golf du maire.

Adoptée

**2019-137**

**PARTICIPATION À LA 17E ÉDITION DE LA FONDATION DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE L'ESCALE**

**CONSIDÉRANT** la demande de la Fondation de l'activité physique de l'école secondaire de l'Escale d'Asbestos afin de participer à la 17<sup>e</sup> édition de leur tournoi de golf annuel;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** La Ville d'Asbestos participe à la 17<sup>e</sup> édition du tournoi de golf de la Fondation de l'activité physique de l'école secondaire de l'escale d'Asbestos qui aura lieu le 8 juin prochain par l'achat de 2 billets au coût de 80 \$ chacun pris à même les fonds du tournoi de golf du maire.

Adoptée

**2019-138**

**CLUB LIONS DES SOURCES : PARTICIPATION À L'ACTIVITÉ-BÉNÉFICE DU 8 MAI PROCHAIN 2019**

**CONSIDÉRANT** la demande du Club Lions des Sources afin de participer à leur souper-bénéfice du 8 mai 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos participe au souper-bénéfice du Club Lions des Sources qui aura lieu le 8 mai prochain par l'achat de 4 billets au coût de 65 \$ chacun pris à même les fonds du tournoi de golf du maire.

Adoptée

**2019-139**

**CUISINE AMITIÉ DE LA MRC DES SOURCES : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROJET D'ACHAT D'UNE CHAMBRE FROIDE**

**CONSIDÉRANT** la demande de l'organisme Cuisine Amitié de la MRC des Sources pour une contribution dans le cadre de leur projet de chambre froide;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos remette à l'organisme Cuisine Amitié un montant de 500 \$ à titre de contribution financière pour leur projet de chambre froide. Ce montant pris à même les fonds recueillis lors du Tournoi de golf du maire.

Adoptée

## **PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER DE LA VILLE D'ASBESTOS AU 31 DÉCEMBRE 2018**

Monsieur Joël Minville de la firme comptable Groupe RDL, fait la présentation du rapport financier de la Ville d'Asbestos pour l'année 2018, lequel est déposé officiellement aux membres du Conseil.

### **2019-140 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2018**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**D'ADOPTER** le rapport financier de l'année 2018, présenté par Joël Minville de la firme Groupe RDL.

Adoptée

### **2019-141 LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS D'AVRIL 2019**

Après études et vérifications de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois d'avril 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

**QUE** ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits:

- Administration municipale	1 763 184,97 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois d'avril 2019	1 763 184,97 \$

Adoptée

### **LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS DE 25 000 \$ ET PLUS POUR LE MOIS D'AVRIL 2019**

<b>Date du contrat</b>	<b>Titre</b>	<b>Contractant</b>	<b>Montant du contrat (Avant taxes)</b>	<b>Mode d'adjudication</b>
1 avril 2019	Achat d'une tondeuse diesel Kubota	Équipements R.M. Nadeau	59 672,22 \$	Gré à gré

8 avril 2019	Entente pour le déplacement d'une ligne électrique sur la rue des Vétérans	Hydro-Québec	50 255,57 \$	Gré à gré
--------------	--	--------------	--------------	-----------

#### **2019-142**

#### **CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE D'ASBESTOS - AVANCE DE FONDS POUR LE CIMMS**

**CONSIDÉRANT** que le Centre d'Innovation Minière de la MRC des Sources (CIMMS) est un projet réalisé grâce au partenariat entre la Corporation de développement socioéconomique d'Asbestos inc. et la Ville d'Asbestos;

**CONSIDÉRANT** que la Ville s'est engagée, via la Corporation de Développement, à faire agrandir le bâtiment du CIMMS en investissant un montant de 280 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que la Corporation est présentement en processus d'obtenir du financement et qu'elle a besoin d'une avance de fond afin de poursuivre le projet d'agrandissement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos fasse une avance de fond temporaire à la Corporation de développement socioéconomique d'Asbestos inc. d'un montant de 125 000 \$, et ce afin que cette dernière puisse poursuivre l'agrandissement du bâtiment abritant le CIMMS.

**QUE** la Corporation de développement socioéconomique d'Asbestos inc. remette à la ville d'Asbestos le montant de 125 000 \$ dès que le prêt hypothécaire sera obtenu.

Adoptée

#### **2019-143**

#### **DROIT DE PASSAGE - ENTENTE ENTRE LA VILLE D'ASBESTOS ET LE CLUB DES TRAVAILLEURS JMA.**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos autorise le maire et la greffière à signer une entente pour un droit de passage temporaire, du 1er juin au 15 novembre 2019, avec le Club des travailleurs JMA et ce afin que des travaux de remblaiement puissent être effectués sur le terrain adjacent.

Adoptée

**2019-144**

**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE D'ASBESTOS INC - CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE RELATIVE À LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE INDUSTRIEL (AXIAL)**

**CONSIDÉRANT** que la Corporation de développement socioéconomique d'Asbestos inc. travaille au projet de construction d'un bâtiment industriel dans le Parc industriel d'Asbestos pour le projet de Axial Fabrication inc. et pour ce faire, elle doit obtenir un prêt auprès d'Investissement Québec;

**CONSIDÉRANT** qu'Investissement Québec exige que la Corporation de Développement socioéconomique d'Asbestos inc. contribue au projet par une mise de fonds afin de compléter le financement de ce projet. Le montant correspond à environ 3% du projet;

**CONSIDÉRANT** que la construction de cette bâtisse est complétée en 2018, la Ville d'Asbestos verse une contribution supplémentaire de 21 022\$ à la Corporation de Développement socioéconomique d'Asbestos inc. afin de respecter l'obligation de Investissement Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos verse une contribution supplémentaire de 21 022 \$ à la Corporation de Développement socioéconomique d'Asbestos inc. dans le cadre du projet de construction de l'immeuble industriel pour l'entreprise Axial Fabrication inc.

Adoptée

**2019-145**

**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE D'ASBESTOS INC - CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE RELATIVE À LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE INDUSTRIEL (SOUDURE MARC NADEAU)**

**CONSIDÉRANT** que la Corporation de développement socioéconomique d'Asbestos inc. travaille au projet de construction d'un bâtiment industriel dans le Parc industriel d'Asbestos pour le projet de Soudure Marc Nadeau inc. et pour ce faire, elle doit obtenir un prêt auprès d'Investissement Québec;

**CONSIDÉRANT** qu'Investissement Québec exige que la Corporation de Développement socioéconomique d'Asbestos inc. contribue au projet par une mise de fonds afin de compléter le financement de ce projet. Le montant correspond à environ 3% du projet;

**CONSIDÉRANT** que la construction de cette bâtisse est complétée en 2018, la Ville d'Asbestos verse une contribution supplémentaire de 26 750 \$ à la Corporation de Développement socioéconomique d'Asbestos inc. afin de respecter l'obligation de Investissement Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos verse une contribution supplémentaire de 26 750 \$ à la Corporation de Développement socioéconomique d'Asbestos inc. dans le cadre du projet de construction de l'immeuble industriel pour l'entreprise Soudure Marc Nadeau.

Adoptée

**2019-146**

**SIGNATURE D'UNE SERVITUDE EN FAVEUR DE JUNIOR HUOT SUR LE LOT 6 270 126**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2019-043 par laquelle la Ville d'Asbestos vend le lot 6 270 127 à monsieur Junior Huot afin d'y aménager un stationnement et un lieu d'entreposage de pneus pour son entreprise sur un terrain en face de son commerce;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Huot désire aménager une haie d'arbustes autour de ce lot, soit sur le lot 6 270 126 adjacent, et que ce lot appartient à la Ville d'Asbestos;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos accorde, en faveur de monsieur Junior Huot, une servitude à titre gratuit de deux (2) mètres longeant les limites du lot 6 270 127 sur le lot 6 270 126 et ce tel que montré sur la figure ci-après:



**QUE** ladite servitude permette à monsieur Huot de planter une haie d'arbustes et d'accéder au lot 6 270 126 avec ses équipements afin d'en effectuer l'entretien.

**QUE** la servitude soit incorporée dans l'acte de vente du lot 6 270 127, vente autorisée par la résolution 2019-043.

Adoptée

**2019-147**

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2018 À LA ROUTE VERTE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville remette un montant de 2000 \$ à la MRC des Sources à titre de contribution à l'entretien de la Route Verte pour l'année 2018.

Adoptée

**2019-148****MARCHE MARIALE VERS LE CAP - AUTORISATION DE CIRCULATION DANS LES RUES DE LA VILLE D'ASBESTOS LES 9 ET 10 AOÛT 2019**

**CONSIDÉRANT** la demande de l'organisme Pèlerinage Marie-Reine-de-la-Paix pour une autorisation de circuler à pied d'un groupe de marcheurs dans le cadre de la Marche mariale vers le Cap;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos autorise le groupe d'environ vingt (20) marcheurs faisant la Marche Mariale vers le cap les 9 et 10 août 2019. Les marcheurs arriveront du chemin St-Claude le 9 août et emprunteront les trottoirs de la Ville d'Asbestos pour repartir en empruntant une partie de la route 255 lors de leur départ le 10 août.

Adoptée

**2019-149****DÉDOMMAGEMENT POUR ENTRETIEN D'ESPACES PUBLICS OU FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ DANS LE SECTEUR DES TROIS-LACS**

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** le Conseil municipal autorise le versement des compensations pour les services rendus, pour l'année 2019, comme suit :

<b>Nom</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant à verser</b>
Mme Danielle Desautels	Fourniture d'électricité pour éclairage de la rive du lac Trois-Lacs au 129, rue Larochelle	150 \$
M. Yvan Paris	Fourniture d'électricité alimentant une propriété municipale (pointe des lacs) <b>Également paiement de l'année 2018</b>	150 \$ 150 \$
M. Rolland Charland	Entretien des toilettes publiques du secteur Larochelle ainsi que l'approvisionnement en eau	1 900 \$
Mme Diane Landry	Fourniture d'électricité alimentant un lampadaire sur la 15 <sup>e</sup> Avenue	150 \$

Adoptée

**2019-150****NOMINATION : COMITÉ DE CITOYENS POUR LE SUIVI DU PROJET ALLIANCE MAGNÉSIUM**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** monsieur Claude Lortie soit nommé à titre de membre du Comité de citoyens pour le suivi du projet Alliance Magnésium.

Adoptée

**2019-151**

**ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2019-110 : APPEL D'OFFRES ET OCTROI DE CONTRAT - APPEL D'OFFRES 2019-004 - RÉFECTION DES RUES MANVILLE OUEST, MORRILL, ST-JEAN-BAPTISTE, NOËL ET GOUDREAU**

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la résolution 2019-110 soit abrogée pour toutes fins que de droit.

Adoptée

**2019-152**

**ACHAT D'UN DODGE GRAND CARAVAN POUR LE SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**CONSIDÉRANT** qu'un montant de 20 000 \$ avait été adopté au budget 2019 pour l'achat d'un véhicule de service;

**CONSIDÉRANT** qu'une recherche a été faite chez six fournisseurs dont les véhicules convenaient aux critères recherchés;

**CONSIDÉRANT** que deux fournisseurs ont été retenus pour des demandes de prix pour des Dodge Grand Caravan SE comparables;

**CONSIDÉRANT** que le concessionnaire Bisson Chevrolet Buick GMC inc. a déposé une offre pour un Dodge Grand Caravan SE 2015 au montant de 18 396 \$ incluant les taxes applicables et l'ensemble des frais;

**CONSIDÉRANT** que le concessionnaire Granby Chrysler a déposé une offre pour un Dodge Grand Caravan SE 2016 au montant de 19 792,95 \$ incluant les taxes applicables et l'ensemble des frais;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos procède à l'achat du véhicule Dodge Grand Caravan SE 2015 chez Bisson Chevrolet Buick GMC inc. au montant de 18 396 \$ incluant les taxes applicables et l'ensemble des frais.

Adoptée

**2019-153**

**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE D'ASBESTOS - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PROGRAMME AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Bibliothèque municipale d'Asbestos présente un projet dans le cadre du programme d'aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes, et ce, afin de faire l'acquisition de documents tels que livres, livres numériques, livres sonores, DVD et disques compacts ainsi que l'abonnement à certains journaux et revues.

**QUE** la Ville d'Asbestos s'engage à financer le montant total du projet soit 36 500 \$, incluant le montant de la subvention 2019-2020 qui sera versé par le ministère de la Culture et des Communications. Ce dernier s'engage à effectuer les versements de la subvention selon les termes et l'échéancier prévu à cet effet.

**QUE** le directeur du service des Loisirs et Culture, responsable de la Bibliothèque soit la personne mandatée pour signer la demande d'aide financière pour et au nom de la Bibliothèque municipale d'Asbestos.

Adoptée

#### **RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION ÉMIS PAR LE SERVICE D'INSPECTION POUR LE MOIS D'AVRIL 2019**

	<b>Nombre de permis</b>	<b>Valeur déclarée</b>	<b>Cumulatif</b>
Janvier 2019	11	444 300 \$	444 300 \$
Février 2019	7	147 000 \$	561 300 \$
Mars 2019	5	392 000 \$	983 300 \$
Avril 2019	35	1 255 048 \$	2 238 348 \$

#### **2019-154**

##### **DÉROGATION MINEURE 2019-003 : RUE NICOLET**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure concernant la Nicolet à Asbestos;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation est à l'effet de réduire la marge latérale à 10 mètres plutôt que 30 mètres, tel que prescrit le règlement de lotissement 2006-117 de la Ville d'Asbestos pour la zone 4-ME;

**CONSIDÉRANT** la publication d'un avis le 16 avril 2019 sur le site internet de la Ville d'Asbestos;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter la demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos suive les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme concernant la demande de dérogation 2019-003 visant la rue Nicolet à Asbestos en permettant de réduire la marge latérale, à 10 mètres plutôt que 30 mètres, tel que prescrit le règlement de lotissement de la Ville d'Asbestos numéro 2006-117 pour la zone 4-ME.

Adoptée

**2019-155**

**DÉROGATION MINEURE 2019-004 : 185 CHEMIN DES TROIS-LACS**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure concernant le 185 chemin des Trois-Lacs à Asbestos;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation est à l'effet de réduire la largeur minimale, à 21 mètres plutôt que 50 mètres, tel que le prescrit le règlement de lotissement de la Ville d'Asbestos numéro 2006-117 pour les zones 111-R et 109-C.

**CONSIDÉRANT** la publication d'un avis le 16 avril 2019 sur le site internet de la Ville d'Asbestos;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter la demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos suive les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme concernant la demande de dérogation 2019-004 en permettant réduire la largeur minimale, à 21 mètres plutôt que 50 mètres, tel que le prescrit le règlement de lotissement de la Ville d'Asbestos numéro 2006-117 pour les zones 111-R et 109-C et ce pour l'immeuble situé au 185 Chemin des Trois-Lacs.

Adoptée

**2019-156**

**DÉROGATION MINEURE 2019-005 : 274 3E AVENUE**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure concernant un immeuble situé au 274, 3e Avenue à Asbestos;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation est à l'effet de réduire la marge de recul latérale, d'un bâtiment accessoire déjà érigé, à 0,30 mètre plutôt que 1 mètre, de réduire la marge de recul arrière, d'un bâtiment accessoire déjà érigé, à 0,49 mètre plutôt que 1 mètre tel que le prescrit le règlement de zonage de la Ville d'Asbestos numéro 2006-116 pour la zone 48-R;

**CONSIDÉRANT** que cette demande est aussi à l'effet de réduire la marge de recul latérale, d'un avant-toit pour bâtiment accessoire déjà érigé, à 0,02 mètre plutôt que 0,6 mètre, tel que le prescrit le règlement de zonage de la Ville d'Asbestos numéro 2006-116;

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment érigé ne respecte pas les dimensions mentionnées au permis émis en 2009 et qu'aucun autre permis n'a été émis pour un agrandissement dudit bâtiment;

**CONSIDÉRANT** la publication d'un avis le 16 avril 2019 sur le site internet de la Ville d'Asbestos;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil de refuser la demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos suive les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme concernant la demande de dérogation 2019-004 en ne permettant pas au propriétaire de l'immeuble situé au 274 3<sup>e</sup> Avenue de déroger au règlement 2006-116 de la Ville d'Asbestos.

**QUE** ce propriétaire doit rendre son immeuble conforme à la réglementation sous peine de se voir émettre un constat d'infraction.

Adoptée

**2019-157**

**DÉROGATION MINEURE 2019-006 : RUE HARVEY**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure concernant la rue Harvey à Asbestos;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation est à l'effet de réduire la profondeur minimale, à 50 mètres plutôt que 75 mètres et de réduire la superficie minimale, à 1500 mètres carrés plutôt que 2000 mètres carrés, tel que le prescrit le règlement de lotissement de la Ville d'Asbestos numéro 2006-117 pour la zone 122-R;

**CONSIDÉRANT** la publication d'un avis le 17 avril 2019 sur le site internet de la Ville d'Asbestos;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter la demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos suive les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme concernant la demande de dérogation 2019-006 visant la rue Harvey à Asbestos en permettant de réduire la profondeur minimale, à 50 mètres plutôt que 75 mètres et de réduire la superficie minimale, à 1500 mètres carrés plutôt que 2000 mètres carrés, tel que le prescrit le règlement de lotissement de la Ville d'Asbestos numéro 2006-117 pour la zone 122-R.

Adoptée

**2019-158**

**DÉROGATION MINEURE 2019-007 : 258 DESHAIES**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé 258 rue Deshaies à Asbestos;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation est à l'effet de réduire la marge de recul avant, d'un bâtiment principal déjà érigé, à 3,43 mètres plutôt que 7 mètres, de réduire la marge de recul latérale, d'un bâtiment principal déjà érigé, à 0,44 mètre plutôt que 2 mètres et de réduire les marges de recul latérales, d'un bâtiment principal déjà érigé, à 2,76 mètres plutôt que 4 mètres, tel que le prescrit le règlement de zonage de la Ville d'Asbestos numéro 2006-116 pour la zone 47-R.

**CONSIDÉRANT** la publication d'un avis le 17 avril 2019 sur le site internet de la Ville d'Asbestos;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter la demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos suive les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme concernant la demande de dérogation 2019-006 visant l'immeuble situé 258 rue Deshaies à Asbestos en permettant de réduire la marge de recul avant, d'un bâtiment principal déjà érigé, à 3,43 mètres plutôt que 7 mètres, de réduire la marge de recul latérale, d'un bâtiment principal déjà érigé, à 0,44 mètre plutôt que 2 mètres et de réduire les marges de recul latérales, d'un bâtiment principal déjà érigé, à 2,76 mètres plutôt que 4 mètres, tel que le prescrit le règlement de zonage de la Ville d'Asbestos numéro 2006-116 pour la zone 47-R.

Adoptée

#### **2019-159**

##### **ÉCHANGE DE DONNÉES AVEC LES CONSULTANTS : PROTOCOLE INFORMATIQUE SUR L'UTILISATION DES FICHIERS INFORMATIQUES DE LA VILLE D'ASBESTOS**

**CONSIDÉRANT** que le service de l'Inspection doit partager des fichiers électroniques contenant des données confidentielles avec certains consultants;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos mandate et autorise monsieur Patrick Parenteau, monsieur Jordan Gagnon et monsieur Georges-André Gagné à signer pour et nom de la Ville d'Asbestos des protocoles sur l'utilisation des fichiers électroniques de la Ville d'Asbestos lors d'échange desdits fichiers avec des consultants.

Adoptée

#### **2019-160**

##### **EMBAUCHE DE 2 POMPIERS : STÉPHANE GAREAU ET SÉBASTIEN CHAÎNÉ**

Suite à la recommandation de monsieur Alain Chaîné, directeur du service de Sécurité incendie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

**D'ENTÉRINER** l'embauche de monsieur Stéphane Gareau et monsieur Sébastien Chaîné à titre de pompiers volontaires, et ce à compter du 6 mai 2019.

Adoptée

## **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR**

Des citoyens se questionnent si la Ville a des directives concernant les nouvelles lignes électriques aériennes.

## **AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le conseiller Jean-Philippe Bachand désire féliciter madame Anne Guillemette pour son initiative de nettoyage de la route 249. Il mentionne aussi avoir représenté la Ville d'Asbestos au souper de financement du Symposium des Arts de Danville.

Le conseiller Alain Roy parle brièvement des activités du Comité Alliance-Magnésium ainsi que des différents projets en branle à la Corporation de Développement socioéconomique d'Asbestos inc.

La conseillère Caroline Payer revient sur les différentes activités culturelles qui ont eu lieu à la Bibliothèque municipale durant le mois d'avril et ceux qui auront lieu en mai. De plus, elle invite la population à la vente de livre de la bibliothèque qui aura lieu en mai ainsi que la remise d'arbre et de compost le 18 mai prochain.

Le conseiller Pierre Benoit tient à féliciter le service de Sécurité incendie et les autres employés de la Ville qui ont travaillé durant les inondations. De plus, il invite la population à faire preuve de patience durant les travaux dans les rues de la municipalité cet été.

Le conseiller Jean Roy mentionne qu'il a assisté au spectacle de Brigitte Boisjoli à la bibliothèque municipale et qu'il a été impressionné de la qualité acoustique qu'offre cette salle. De plus, il a assisté à une réunion à la MRC concernant les gros rebuts et la recherche d'une alternative à la cueillette annuelle.

### **2019-161**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la présente séance soit levée à 20 h 12.

Adoptée

---

**M. Hugues Grimard, maire**

---

**Me Marie-Christine Fraser, greffière**